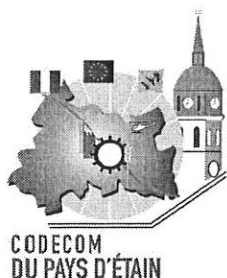


COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2016



L'an deux mille seize, le dix-neuf septembre, le Conseil Communautaire s'est réuni, après convocation légale faite le treize septembre, sous la présidence de Monsieur Philippe GERARDY.

Etaient présents :

M. ANDRIN Rémy, M. BAZIN Alain, Mme BERTRAND Chantal, M. BOSSIERE Robert, M. CHALONS Michel, M. CHRISTOPHE Gérard, M. DEMMERLE Jacques, Mme DEPARD Angélique, Mme DOBIN Bernadette, Mme DOURSTER Lucie, M. FASSE Michel, M. FRANIATTE Jean Paul, Mme FRIZON Marie Odile, M. GAGNEUX Christian, M. GERARDY Philippe, M. HABLOT Emeric, Mme JOURDAN Nicole, Mme LECLERC Marie-Françoise, Mme LEPEZEL Christelle, M. LETURC Michel, M. LIETZ Alain, Mme LOUIS Cassandre, M. MERMET Patrick, M. NAHANT Gérard, M. NATALE Jean, M. PERIQUET Jean Louis, M. PICART Jean, Mme PRADEL Emile, Mme RONDEAU Elise, M. ROLLINGER Philippe (suppléant de M. MITTAUX Jean-Marie), M. THOMAS Jean Claude, Mme SPENGLER Laurence,

Etai(ent) excusé(s) :

M. COLIN Jean Paul, Mme DELORME Adeline, Mme FLAMINI Françoise, Mme FRANCOIS Maryse, M. GERARDIN Robert, M. LAHAYE Philippe, M. LEONARD Robert, M. MITTAUX Jean Marie, M. PIERSON Jean Paul, M. ROBERT Bernard,

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

M. ALEXANDRE Christian ayant donné pouvoir à Mme DOURSTER Lucie,
M. ALEXANDRE Christian ayant donné pouvoir à Mme DOURSTER Lucie,
M. BRIZION Daniel ayant donné pouvoir à M. THOMAS Jean-Claude,
Mme HUMBERT Jocelyne ayant donné pouvoir à Mme LEPEZEL Christelle,
M. LAMINETTE Laurent ayant donné pouvoir à M. ANDRIN Rémy,
M. DELAHAYE Norbert ayant donné pouvoir à Mme LECLERC Marie-Françoise,
M. MINARIE Thierry ayant donné pouvoir à M. PICART Jean,

Le Conseil Communautaire désigne Mme DOURSTER Lucie, conseillère communautaire, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

20h10 : le Président ouvre la séance.

Installation de deux nouveaux délégués titulaires au conseil communautaire représentant la commune d'Étain n°2016-065

Le Conseil Communautaire,

PREND ACTE de l'installation de Monsieur Robert BOISSIERE et de Madame Angélique DEPARD au sein du conseil communautaire en qualité de délégué titulaire

DONNE tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives et à signer tous documents nécessaires à l'application de la décision précitée.

Révision des statuts de la Codecom

n°2016-066

Le conseil communautaire, après en avoir débattu et délibéré à l'unanimité,

PREND ACTE des modifications apportées aux statuts de la Codecom, en application des dispositions légales de la loi NOTRÉ,

PREND connaissance des ajouts et correctifs apportés aux articles statutaires relatifs à la composition du conseil, du bureau...

APPROUVE le projet de statuts de la Codecom tel que présenté le jour de la séance,

AUTORISE le Président à accomplir toute démarche et signer tout document utiles en lien avec cette affaire.

Achat d'un terrain 18 rue du Jura**n°2016-067**

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à 37 voix pour et une abstention,

D'ACCEPTER la délégation du droit de préemption proposée par la ville d'Etain pour la propriété susmentionnée,

DE MOTIVER cette décision par la position stratégique de cette parcelle en zone 1AUXc du PLU de la ville d'Etain, zone dédiée aux activités artisanales et commerciales et en lisière de la ZAC du Château d'Eau,

DE VALIDER l'acquisition du bien susmentionné aux conditions exposées, à savoir pour un prix de 13 000 € (dans l'attente de la confirmation de l'estimation de France Domaine), auxquels s'ajouteront les frais de notaire et le prorata de la taxe foncière,

D'AUTORISER le Président à accomplir toutes les démarches utiles concourant à l'aboutissement cette affaire.

Création d'une maison de santé pluridisciplinaire (MSP) à Etain**n°2016-068**

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE de valider le plan de financement actualisé du projet de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Etain prenant en compte le nouveau montant de subvention du fonds de soutien investissement local, soit 250 000 €

AUTORISE le Président à solliciter le financement complémentaire restant auprès de la Région Lorraine (fond européen FEADER),

DONNE mandat au Président pour signer tout document relatif à cette affaire.

Agenda d'Accessibilité programmée (Ad'ap)**n°2016-069**

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Codecom du Pays d'Etain, tel que figurant ci-dessus et en annexe à la présente délibération

APPROUVE l'inscription au budget des années 1 à 9, l'année 1 étant 2016, des crédits nécessaires aux travaux de mise en accessibilité,

DONNE tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer toutes les pièces utiles relatives à ce dossier

Délégation du Conseil Communautaire au Président relative à la fixation des tarifs du Centre Culturel et Touristique du Pays d'Etain**n°2016-070**

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité),

DECIDE :

DE DONNER délégation au Président, à l'effet de fixer l'ensemble des tarifs dudit service relatifs :

1. à la boutique,
2. à la programmation et aux animations culturelles et touristiques,
3. aux activités touristiques (visites, ateliers...),
4. aux mises à disposition de salles et prestations s'y rapportant.

DIT que toute modification ou fixation de nouveaux tarifs sera faite par le biais d'arrêtés du Président transmis à la Trésorerie,

PRECISE que le Conseil Communautaire sera tenu informé, dès la séance immédiatement consécutive à l'arrêté, du contenu de ce dernier,

AUTORISE le président à accomplir toute démarche et signer tous documents utiles en lien avec cette affaire.

Pays de Verdun et programme européen Leader : contribution 2016**n°2016-071**

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

ACCEPTTE la répartition proposée ci-dessus,

PRECISE que les crédits sont prévus au budget 2016,

DONNE tous pouvoirs au Président afin de signer les pièces utiles relatives à ce dossier.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE de verser cette participation

AUTORISE le Président à signer toutes les documents techniques, administratifs et financiers et toutes les pièces utiles afférentes à cette opération.

**Convention de partenariat 2012- 2014 Conseil Général de la Meuse -
Programmation de façades privées n°2016-073**

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE de programmer les dossiers de façades privées ci-dessus présentés au titre de la programmation 2012,

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au BP 2016,

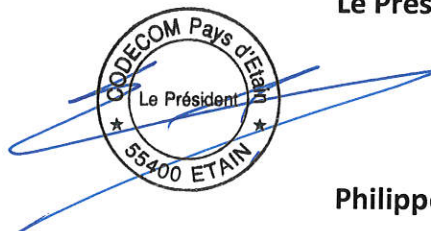
CERTIFIE la clôture du programme de ravalement de façades privées au 19 septembre 2016,

DONNE tous pouvoirs au Président pour entreprendre toutes les démarches administratives, techniques et financières et signer les pièces utiles relatives aux décisions précitées.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h30.

Etain, le 27 octobre 2016

Le Président,



Philippe GERARDY